

Point d'information CNU du 15 septembre 2006

Collectif National Unitaire de Résistance à la Délétion : CGT, FSU, Solidaires, LDH, SUD Santé-Sociaux, SUD C-T, SNPES-PJJ, SNEPAP, SNUAS-FP, SNU-Clias, SNES, SNUIPP, SNMPMI, Syndicat de la Magistrature, Syndicat des Avocats de France, Union Syndicale de la Psychiatrie, Syndicat National des Psychologues, CNT, A.C.!, Collectif des Etudiants en Travail Social, Collectif pour les Droits des Citoyens Face à l'Informatisation de l'Action Sociale

En direction de l'ensemble des organisations, syndicats, collectifs, citoyennes et citoyens mobilisés contre le projet de loi de prévention de la délinquance.

SUR LE CONTEXTE

Depuis le point d'info du 8 septembre la seule nouveauté est l'annonce que le débat au sénat est prévu jusqu'au 28 septembre 2006.

Pour l'assemblée nationale c'est toujours l'incertitude sur la durée du débat GDF –SUEZ et par voie de conséquence sur la question de savoir si l'examen sera possible avant le 15 octobre date prévue pour l'ouverture du débat budgétaire.

(La date du 28 septembre qui avait été pressentie n'est plus retenue compte tenu de l'annonce d'une journée de grève dans l'éducation nationale)

DERNIERES NOUVELLES

Le 13 septembre à l'initiative du CNU une conférence de presse s'est tenue en commun avec le collectif pasde0deconduite et la Confédération Syndicale des Familles introduite par Jean-Pierre DUBOIS président de la LDH.

Une réunion s'est tenue ensuite pour faire le point et envisager la suite. Deux décisions ont été prises :

Une journée nationale de mobilisation est retenue pour le 10 octobre sur la base d'actions décentralisées sur les villes ou les régions. Rassemblement devant les préfectures, réunions publiques, interpellations des élus locaux... selon les possibilités locales les collectifs et les organisations choisiront la forme la plus appropriée. Il faudra sans doute tenir compte du fait que le débat sur ce projet de loi devenant publique il y a sans doute des opportunités de rassembler largement.

Le projet de texte d'appel est en cours de rédaction et sera disponible courant de la semaine prochaine sur le site.

La rédaction d'un appel au refus du projet de loi a été décidé (rédaction en cours). L'idée étant de pouvoir fédérer sur ce texte des associations ou organisations mobilisées pour refuser la partie du projet les concernant directement, de montrer que de toutes parts ce texte est contesté, qu'il dessine les contours d'une société où le contrôle la suspicion et la répression prennent le pas sur la prévention et l'accompagnement des personnes.

Enfin à noter

- 1) les réactions d'associations de psychiatres (voir libé du 13-09) leur communiqué sur le site,
- 2) Le conseil national de l'ordre des médecins a également mis en ligne un texte qui conteste le projet et pointe des incohérences, du moins pour les parties concernant les professionnels de santé et les médecins, notamment l'article 5 sur le partage d'information avec le maire et tous les articles concernant la psychiatrie et les toxicomanies.